

BAPE

22 septembre 2005

A /S Monsieur François Lafond

*Mme Bégin - bc
Boul 2-10*

Sujet : Tronçon Jean-Leman et autoroute 30

218

P NP

DM61

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

Monsieur le président,

Je trouve vraiment absurde que le gouvernement québécois actuel s'entête avec ce tronçon Jean-Leman directement relié au tronçon Sud. La poursuite de la construction de l'autoroute 30 sur la route 132, où il ne reste que 5 km, est un choix logique.

En plus des 574 hectares de terres arables détruits, je m'interroge sérieusement si les études d'impacts ont correctement été menées.

En effet, selon le rapport Roche (1998), la **rainette faux-grillon**, espèce vulnérable, serait présente dans des secteurs où seraient construits les tronçons Jean-Leman et Sud. Ces secteurs ont des superficies constituées de cours d'eau, de plaines inondables, de fossés, de friches. Ces endroits sont tous propices à la reproduction de cette espèce.

Les friches sont des écosystèmes riches. Elles ont toute leur importance. En fait, il s'agit du commencement de la forêt où les espèces comme le tremble, le bouleau préparent la couche d'humus pour les essences qui suivront par la suite tels le frêne, le caryer, le pin, l'hêtre, la pruche, le chêne, etc. Ces essences ne sont pas toutes disponibles dans les pépinières. Toujours selon le rapport Roche (1998), le **bruant sauterelle**, une espèce d'oiseau vulnérable, se reproduirait dans ces secteurs de friches touchés par le présent projet.

Les secteurs boisés occupés par des arbres centenaires sont générateurs d'une grande biodiversité. Leur rareté (environ 12 % seulement dans la MRC Roussillon, 30 % est le couvert forestier minimum requis) fait en sorte qu'ils sont indispensables pour la survie de toutes les espèces soit les micro-organismes, les insectes, les champignons, la faune ailée, la faune terrestre, etc. Par exemple le **Grand-Pic** est une espèce rare que j'ai personnellement observé en 2005 dans le secteur affecté par le projet ci-haut mentionné. C'est une espèce d'oiseau qui n'occupe que des arbres âgés et d'un certain gabarit.

Donc, de nombreux écosystèmes occupés ou potentiellement occupés par des espèces vulnérables sont menacés. Je pense que les études d'impacts n'ont pas été assez approfondies.

Monsieur le président, il est impératif de revoir complètement le processus d'évaluation des écosystèmes touchés par le projet des tronçons connexes Jean-Leman et Sud . D'importants détails ont été oubliés par le promoteur quant à la richesse des milieux naturels touchés.

En respect avec la notion de développement durable, je demande un nouveau rapport détaillé des inventaires actuels des espèces végétales et animales ainsi que les relations qu'elles ont avec le milieu, pour les secteurs touchés par le présent projet.

Bien à vous,



Maxime Tremblay

St-Jean-sur-Richelieu